

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2^e séance ordinaire – 7 février 2024

13. Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2024-2027 du Centre de services scolaire de Montréal – pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202402-40 en date du 31 janvier 2024 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) ;

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que les conseils d'établissement doivent être consultés sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur centre;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées suivant l'adoption du sommaire exécutif CA-10-202306-32 adopté le 27 juin 2023 concernant les modifications au PTRDI 2024-2027;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents sur ce PTRDI;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT l'avancement des délocalisations planifiées pour la rentrée scolaire 2024 tel qu'exposé au présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT l'état de suivi des délocalisations de la clientèle requis aux termes de l'article 12.3 de la *Politique sur la reddition de comptes découlant de la délégation de fonctions et de pouvoirs* et reproduit en annexe IV du présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT l'attente du sommaire exécutif CA-10-202402-40 pour modification pour le PTRDI 2023-2026 ainsi que 2024-2027;

CONSIDÉRANT les avis des conseils d'établissement à l'issue du processus de consultation, tels que présenté en annexe II;

CONSIDÉRANT la consultation publique du 22 novembre 2023 sur la révocation potentielle des actes d'établissement de l'école La Dauversière et de l'école Évangéline menée conformément à l'article 212 de la LIP;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2024-2027 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

- 2° de MODIFIER au 1^{er} juillet 2024 l'acte d'établissement des écoles suivantes : Notre-Dame-des-Neiges, Chomedey-De Maisonneuve, Bedford, Simonne-Monet, Internationale de Montréal (Primaire), Saint-Jean-de-Brébeuf, Laurier, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Ambroise, Sans-Frontières, Sainte-Claire, Métiers de la construction, suite à l'adoption des modifications du PTRDI 2024-2027 présenté à l'annexe I du présent sommaire exécutif;
- 3° de RÉVOQUER au 1^{er} juillet 2024 les actes d'établissement des écoles La Dauversière et Évangéline;
- 4° d'ÉMETTRE au 1^{er} juillet 2024 un nouvel acte d'établissement pour l'école La Dauversière-Évangéline (#282).

J'atteste que la présente résolution 13 (CA-10-202402-40) fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis au Conseil d'administration lors de la prochaine séance ordinaire.



M^e Chloé Normand
Secrétaire générale

CN/sb